

Comment parler à votre médecin de l'autorisation préalable



La prochaine fois que vous vous rendrez chez le médecin, vous pourriez apporter avec vous ce document. Il vous sera utile si votre médecin vous prescrit un médicament visé par le programme d'autorisation préalable.

FAITES SAVOIR À VOTRE MÉDECIN QUE :

- 1 Votre régime de soins de santé prévoit une autorisation préalable pour certains médicaments.
- Le programme d'autorisation préalable est évolutif et s'adapte aux changements du marché. En collaboration avec son gestionnaire de régimes d'assurance-médicaments, TELUS Santé, la Sun Life révise constamment la liste des médicaments pour lesquels une autorisation est requise, en faisant les ajouts, les retraits et les autres changements requis au fur et à mesure. Notre programme permet le suivi des médicaments de spécialité à coût élevé et des médicaments dont la consommation est élevée à l'égard desquels il existe des options moins chères, comme les médicaments pour le traitement du diabète et ceux visant à réduire le taux de cholestérol.
- 3 Si le médicament prescrit par votre médecin nécessite une autorisation préalable, vous devez envoyer à la Sun Life un formulaire d'autorisation préalable dûment rempli avant de faire exécuter l'ordonnance. Pour certaines catégories de médicaments, il existe des critères précis qui doivent être respectés pour que le médicament sur ordonnance puisse être approuvé. Par exemple, il se peut que vous deviez essayer un médicament privilégié au préalable (à moins que cela ne soit impossible en raison d'une contre-indication ou d'une intolérance). Les critères sont élaborés par l'équipe interne de spécialistes de la Sun Life, souvent en collaboration avec TELUS Santé. Les critères sont fondés sur des facteurs tels que l'efficacité, le coût, les directives cliniques et les recommandations des organismes d'évaluation des technologies de la santé.
- 4 Si le promoteur de votre régime a choisi de maintenir la couverture antérieure et que vous prenez l'un des médicaments inclus dans le programme d'autorisation préalable dans les 120 jours qui précèdent l'entrée en vigueur du programme, vous n'avez pas à obtenir une autorisation.

RENSEIGNEMENTS À NE PAS OUBLIER

- Vous pouvez vous procurer un formulaire d'autorisation préalable en vous rendant sur masunlife.ca/autorisationprealable.
- Si elle a tous les renseignements vous concernant, la Financière Sun Life examinera généralement votre demande dans un délai de cinq jours ouvrables, puis vous transmettra sa réponse par écrit. Dans le cas de quelques médicaments dont le coût est particulièrement élevé, l'examen peut dépasser le délai habituel de cinq jours pour permettre à la Financière Sun Life d'effectuer des études supplémentaires.
- Si la demande est refusée, vous pouvez continuer de prendre le médicament prescrit par votre médecin, mais ce médicament ne vous sera pas remboursé par votre régime médicaments.
- La période de couverture de certains médicaments est limitée. Lorsque votre ordonnance est autorisée, vous êtes également informé du moment où la période de couverture prend fin. Si vous devez renouveler votre ordonnance une fois la période de couverture terminée, vous devrez présenter un autre formulaire d'autorisation préalable.

Vous trouverez une liste des médicaments et des formulaires en vous rendant sur masunlife.ca/autorisationprealable



- Aucun formulaire à remplir une fois qu'un médicament a été approuvé.
- Aucun chèque à attendre par la poste.

Si votre demande d'autorisation préalable est approuvée, vous pouvez utiliser votre carte-médicaments à la pharmacie. Il vous suffit de présenter votre carte chaque fois, et le pharmacien nous transmettra votre demande de règlement par voie électronique. La Sun Life paie les frais remboursables directement au pharmacien, et vous ne payez que le solde des frais exigibles. Si le régime de votre conjoint offre également une carte-médicaments, votre pharmacien peut transmettre les deux demandes de règlement électroniques à la fois : une demande au titre du régime de la personne qui a engagé les frais et une autre, au titre du régime du conjoint pour le solde impayé par le premier régime. Grâce à cette «coordination des prestations», vous pourriez ne rien avoir à débourser!

COMMENCEZ À PROFITER DÈS AUJOURD'HUI DES NOMBREUX AVANTAGES DU RÉSEAU DE PHARMACIES PRIVILÉGIÉES DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE!

Bonne nouvelle! Vous pouvez profiter des avantages du Réseau de pharmacies privilégiées (RPP) de la Sun Life. Ce réseau de pharmacies participantes couvre tout le Canada, sauf le Québec. Il vise à réduire le coût des règlements pour les participants comme vous, qui utilisent leur carte-médicaments de la Sun Life pour acheter des médicaments de spécialité nécessitant une autorisation préalable dans une pharmacie participante.

En faisant exécuter votre ordonnance dans une pharmacie du RPP de la Sun Life, vous bénéficierez de toute réduction potentielle du coût du règlement des médicaments de spécialité.

De plus, vous pouvez tirer parti de certains avantages qui ne sont pas parrainés par la Sun Life :

- Divers services peuvent être offerts par les pharmacies participantes dans le cadre du RPP de la Sun Life : renouvellements d'ordonnance en ligne, accès à un pharmacien en tout temps, livraison à domicile et plus encore.
- Vous pouvez choisir de vous prévaloir du counselling en matière d'aide au paiement offert par Express Scripts Canada, notre partenaire RPP. Vous pouvez ainsi obtenir des conseils sur les programmes d'aide financière de l'État et des fabricants et sur la façon d'y accéder au Québec. Toute information que vous communiquez à Express Scripts Canada dans le cadre du counselling en matière d'aide au paiement n'est pas transmise à la Sun Life ni au promoteur de votre régime (l'employeur).

Si vous prenez actuellement un médicament qui fait partie du programme d'autorisation préalable et voulez savoir si vous pouvez bénéficier du RPP de la Sun Life, vous pouvez :

- vous adresser à un agent RPP au 1-855-885-6425, entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi, ou
- visiter le site RPP de la Sun Life à l'adresse masunlife.ca/reseaupharmasunlife



Vous pouvez compter sur de nombreuses ressources et beaucoup de soutien pour obtenir des réponses à vos questions au sujet de votre traitement. Adressez-vous à votre médecin pour obtenir plus de renseignements.

DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au Centre de service à la clientèle de la Sun Life, au **1-800-361-6212**.

